

## Le Mot du Président de la CRSA



Les professionnels de santé sont peu vaccinés en OCCITANIE : **27% dans les établissements de santé (vs 35,4% en France)** et **26% dans les EHPAD (vs 32,1% en France)**.

## LE PROJET DU PRS vise à OPTIMISER L'OFFRE DE VACCINATION EN OCCITANIE.

Une simplification du parcours vaccinal pour les patients grâce à leurs médecins, leurs pharmaciens ou leurs infirmiers libéraux va de pair avec une vaccination simplifiée dans les établissements de santé.

Vaccinez-vous, il est encore temps jusqu'à la fin du mois de janvier 2020 !

Tous nos vœux de bonne année à chacun d'entre vous.

## En action... la charte pour la vaccination des professionnels

Issue d'une recommandation de la CRSA du 8 février 2019, suite au constat de l'insuffisance de la couverture vaccinale des professionnels de santé en Occitanie, une charte pour engager professionnels de santé et étudiants dans les métiers de la santé à se faire vacciner, a recueilli près de 300 signataires (fédérations, URPS, université et instituts de formation, premier recours, ordre professionnels,...).

A noter les nombreuses retombées dans la presse régionale et locale et une large audience auprès des usagers, via le site d'information : [www.sante.fr](http://www.sante.fr).



Signature de la charte régionale pour la vaccination

## Le 13 décembre 2019, la CRSA en formation plénière...

s'est réunie à Toulouse. Un temps d'échanges a été d'abord consacré à des exemples concrets de projets déployés dans nos territoires : le Projet Régional de Santé est en action.

La CRSA a souligné la qualité de la démarche de co-construction de plans d'actions pour renforcer l'accès aux soins palliatifs à domicile, par les 13 ateliers départementaux réunissant structures, professionnels, usagers et aidants des territoires ; des exemples d'actions prioritaires définies pour les départements de l'Aude, des Hautes-Pyrénées et du Gers ont été présentés.

La fin des échanges a été consacrée aux différents dispositifs d'aide à l'installation des professionnels de santé et notamment les dispositifs régionaux spécifiques mis en place en zone montagne.

## Retour sur... la conférence des présidents des Conseils Territoriaux de Santé du 13 novembre 2019

Autour du président de la CRSA et du directeur général de l'ARS, les présidents des CTS ont débattu de l'avancée des projets du PRS dans les territoires.

Une attention particulière a été portée sur les projets relatifs à l'accès aux soins, au vieillissement et à la prise en charge du handicap et de la santé mentale.

A noter une sensibilité particulière autour de la santé environnementale qui pourra nourrir les échanges à venir.

## Un suivi régulier de la CRSA... sur l'amélioration de l'accès aux soins dans nos territoires

La question de l'accès aux soins s'inscrit parmi les priorités de la stratégie nationale « *Ma Santé 2022* » et du Projet Régional de Santé 2019-2022.

L'ARS fait le choix du partenariat pour la mise en œuvre de ces mesures. Elle facilite, anime et pilote, ces dispositifs en relation étroite avec les professionnels de santé, l'Assurance Maladie et les élus des collectivités territoriales, pour mieux répondre aux besoins de santé dans chaque territoire de la région Occitanie.

La CRSA dans chacune de ses séances plénières a pu débattre en 2019 de la question de l'accès aux soins et assurer le suivi du déploiement des dispositifs.

Les mesures et les moyens ont été renforcés significativement pour favoriser l'accès territorial aux soins. Une large palette de dispositifs est aujourd'hui disponible pour agir concrètement en faveur de l'attractivité des territoires et pour favoriser le travail en équipes de professionnels de santé.



## A venir

- Journée attractivité sur la démographie médicale le 31/03/2020 à Montpellier, en cours de détermination sur Toulouse
- Assemblées plénières des Conseils Territoriaux de Santé : février à mars 2020
- CRSA : séance plénière le 24 juin 2020

## A consulter\*

- Rapport annuel sur les droits des usagers adopté par la CRSA le 8 février 2019
- Dossier de presse « *Accès aux soins en Occitanie* »
- Chartes régionale et départementales pour la vaccination en Occitanie
- Bilan des assises départementales sur les maladies neuro-évolutives
- Présentation des travaux dans le champ des soins palliatifs à domicile

\* Sur le site de l'ARS OCCITANIE – Rubrique Démocratie en santé

## Des débats publics dans les 13 Territoires

Des débats sur la prise en charge des maladies neuro-évolutives ont été organisés par l'ARS, en lien avec les 13 Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et ont réuni plus de 2 200 participants.

A relever des moments forts avec des échanges entre patients, associations d'usagers, aidants et professionnels de santé et la participation du Pr CLANET, président du comité de suivi du Plan MND 2014–2019. De nombreux enseignements viendront enrichir les plans d'actions mis en œuvre pour améliorer les prises en charge.